

**BUREAU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

--

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR
BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

RAPPORTS

RAPPORT 2023-B02 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 MAI 2023

RAPPORT 2023-B03 : DEPENSE EXCEPTIONNELLE



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 21 Septembre 2023
.....

DELIBERATION N° B02/2023

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 21 septembre 2023 à 14h00 dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Sophie RIGAUT

Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine
Première vice-présidente du conseil d'administration du SDIS
de Vaucluse

Madame Marielle FABRE

Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue
Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne
Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS
de Vaucluse

Madame Catherine GAY

Deuxième adjointe au Maire d'Avignon
Représentante des membres à voix délibérative au sein du
Bureau



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT N° 2023-B02

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 MAI 2023

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2023 a été transmis à tous les membres du Bureau.

Si ce document ne fait l'objet d'aucune observation, il vous est proposé d'en approuver le contenu.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le jeudi 4 mai 2023 à 13h00, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse s'est réuni dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présentes :

- | | |
|-------------------------|--|
| - Madame Sophie RIGAUT | Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine |
| - Monsieur Claude MOREL | Maire de Caumont-Sur-Durance |
| - Madame Marielle FABRE | Conseillère Départementale du canton de l'Isle sur la Sorgue |
| - Madame Catherine GAY | Deuxième adjointe au maire d'Avignon |

Le Bureau du Conseil d'Administration peut valablement délibérer, le quorum étant atteint.

DELIBERATION :

RAPPORT 2021-B01 : PARTICIPATION AU PACTE CAPACITAIRE PORTE PAR L'ETAT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORETS

Le Président présente le rapport.

Il indique que le SDIS de Vaucluse présente sa candidature auprès de la DGSCGC en vue d'accéder à ce dispositif au titre de l'année 2023.

Il précise qu'un rapport sera présenté en CASDIS, dès la rentrée, afin de valider la signature de la convention qui sera établie dans le cadre de cette demande de subvention.

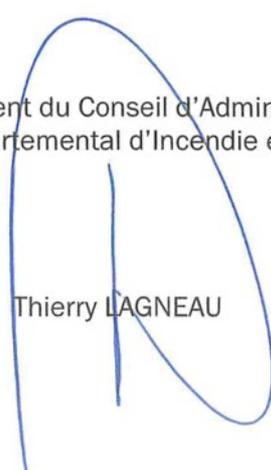
Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

Après avoir demandé aux membres du Bureau s'ils avaient des questions particulières à formuler.

Le président lève la séance à 14h00.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte-rendu de la séance du 4 mai 2023.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 21 Septembre 2023
.....

DELIBERATION N° B03/2023

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 21 septembre 2023 à 14h00 dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Sophie RIGAUT

Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine
Première vice-présidente du conseil d'administration du SDIS
de Vaucluse

Madame Marielle FABRE

Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue
Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne
Troisième Vice-présidente du conseil d'administration du SDIS
de Vaucluse

Madame Catherine GAY

Deuxième adjointe au Maire d'Avignon
Représentante des membres à voix délibérative au sein du
Bureau



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT N° 2023-B03

DEPENSE EXCEPTIONNELLE

Alors qu'ils étaient appelés sur un secours à personne pour une victime ne répondant pas aux appels, le 17 janvier 2023, les sapeurs-pompiers d'Avignon ont dû fracturer, faute d'indications précises, la porte d'un appartement qui s'est avéré ne pas être celui de la présumée victime.

L'occupant de l'appartement dont la porte a été endommagée s'est rapproché du SDIS afin de demander le remboursement de la franchise restée à sa charge suite au traitement de son dossier par son assureur.

Lorsque de tels sinistres se produisent et dans l'éventualité où les sapeurs-pompiers n'ont commis aucune faute, les demandes de remboursement de la part des particuliers ne sont pas prises en charge par l'assureur garantissant le risque responsabilité civile du SDIS. Cela a été le cas dans ce dossier précis.

Toutefois, pour répondre à une demande d'aide sociale de la part de cette personne, il est proposé de procéder au remboursement de ladite franchise qui s'élève à 120€, via le principe d'une dépense exceptionnelle.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à entreprendre les démarches administratives pour procéder à ce remboursement et m'autoriser à signer tous les documents inhérents à cette opération.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la demande d'aide sociale présentée par un particulier, suite à l'intervention des sapeurs-pompiers d'Avignon à son domicile, le 17 janvier 2023, au cours de laquelle une fenêtre de son appartement a été endommagée.

Il autorise son Président à entreprendre les démarches administratives liées au remboursement de la franchise restée à la charge de cette personne à la suite de ce sinistre et à signer tous les documents inhérents à cette opération.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU